



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Ajout ou modifications aux étiquettes de produit – Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2021-4860  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (Ajout ou modifications aux étiquettes de produit – Mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Laudis  
**Numéro d'homologation :** 31721  
**Principe actif (p.a.) :** Tembotrione 420 g/L  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3314960

### **Contexte**

L'herbicide Laudis a été homologué pour la première fois le 11 mars 2015 afin de lutter contre les mauvaises herbes en postlevée dans le maïs de grande culture et le maïs sucré. Son étiquette indique qu'il peut être appliqué à une dose de 145 à 220 mL de produit par hectare, selon l'éventail de mauvaises herbes visées, avec l'adjuvant à pulvériser Hasten à 1,75 L de produit par hectare et 28 % de solution d'urée et de nitrate d'ammonium à 3,5 L de produit par hectare. Dans le maïs de grande culture, l'herbicide Laudis peut être appliqué dans un mélange en cuve avec les herbicides énumérés, y compris avec l'herbicide liquide Round-up WeatherMax avec la technologie Transorb 2, Round-up Transorb HC Herbicide liquide, l'herbicide Aatrex liquide 480 et Pardner Herbicide, pour lutter contre un plus large éventail de mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

La demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide Laudis afin d'inclure l'utilisation de certains mélanges en cuve sur le maïs sucré qui sont déjà homologués pour une utilisation sur le maïs de grande culture, plus précisément avec chacun des produits suivants : herbicide liquide Round-up WeatherMax avec la technologie Transorb 2, Round-up Transorb HC Herbicide liquide, herbicide Aatrex liquide 480 et Pardner Herbicide.

### **Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

## **Évaluation de la valeur**

Les mélanges en cuve de l'herbicide Laudis avec l'herbicide Aatrex liquide 480 et Pardner Herbicide sont acceptables pour l'utilisation sur le maïs sucré puisque ces produits d'association sont déjà homologués pour l'utilisation sur le maïs sucré et seraient appliqués dans le mélange en cuve avec l'herbicide Laudis aux mêmes doses, calendrier et méthodes d'application que lorsqu'ils sont appliqués individuellement. De plus, les étiquettes de l'herbicide Aatrex liquide 480 et de Pardner Herbicide ne contre-indiquent pas leur utilisation dans des mélanges en cuve sur le maïs sucré.

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette de l'herbicide Laudis afin d'inclure la possibilité d'appliquer ces mélanges en cuve sur le maïs sucré offre aux producteurs une plus grande marge de manœuvre pour lutter contre un plus large éventail de mauvaises herbes dans cette culture avec l'herbicide Laudis.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Laudis afin d'inclure son application dans le mélange en cuve avec l'herbicide Aatrex 480 liquide ou Pardner Herbicide sur le maïs sucré.

## **Références**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3267820                      2021, Laudis Herbicide: Rationale supporting the addition of registered tank-mix partners in sweet corn, DACO: 10, 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9